



## AFDC

### Conseil d'administration

18 décembre 2017 (15h, Université Paris 1, rue Mahler)

Membres présents : A. Levade ; F. Hourquebie ; J. Benetti ; D. Maus ; A.-M. Le Pourhiet ; G. Bergougnous ; A. Viala ; A. Delcamp ; X. Philippe ; J.-P. Machelon ; J.-L. Hérin ; D. Rousseau

Membres excusés : M. Verpeaux ; M. Troper ; B. Mathieu ; Th. D Manno ; F. Melin-Soucramanien ; M.-Cl. Ponthoreau ; E. Cartier ; J. du Bois de Gaudusson ; S. Pierré-Caps ; M. Besson ; Ph. Blacher ; O. Gohin

### **1. Bilan du Congrès de Lille**

Le trésorier présente le bilan financier du Congrès de Lille. Les inscriptions au Congrès et au dîner de gala ont rapporté 14410 euros ; et les dépenses engagées à l'occasion du Congrès s'élèvent à 16268 euros. L'AFDC a supporté le différentiel de 1858 euros (ce qui reste très inférieur aux prises en charge de l'AFDC lors des précédents Congrès) et a pris directement à sa charge d'autres frais liés au fonctionnement et à l'organisation du Congrès. Le récapitulatif sera présenté lors de la prochaine assemblée générale

### **2. Journées décentralisées 2018**

En préalable, le président du Conseil scientifique présente la composition dudit Conseil (composé sur la base du volontariat, incluant notamment les membres du Bureau, les organisateurs de Congrès, les organisateurs de journées décentralisées et plus généralement ceux qui ont manifesté un intérêt pour l'association). Afin d'élargir le champ disciplinaire du CS, Jean-Louis Halpérin, François Saint-Bonnet et Jean-Pierre Duprat seront contactés. Il appartient alors au CA de valider la composition du CS avant que celui-ci ne se réunisse.

Le CA donne son accord de principe sur la liste arrêtée (cf. Annexe).

La présidente de l'association rappelle les trois thèmes proposés par le CS et validés par le CA : Justice(s) et constitution (2018), les systèmes électoraux (2019) ; Droit administratif et droit constitutionnel (2021), 2020 étant une année de Congrès.

Il a été décidé par le CA de modifier le calendrier des journées pour le caler sur l'année civile, afin de faciliter les demandes de financements aux universités et de disposer de l'année entière pour organiser les différentes manifestations dans les universités. La grille de référence pour les journées décentralisées 2018, élaborée par P.-Y. Gahdoun et F. Hourquebie, sera adressée à tous les membres d'ici la fin d'année et en début d'année 2018. Alexandre Viala indique qu'il y aura d'ores et déjà une journée à Montpellier.

Il sera par ailleurs demandé aux collègues qui se sont portés volontaires pour préparer les grilles des prochaines journées décentralisées (J.-Ph. Derosier et Ph. Blachèr pour la grille sur « les systèmes électoraux » ; J. Bonnet et A. Roblot-Troizier pour la grille sur « droit administratif et droit constitutionnel ») de les adresser au plus tôt à l'AFDC afin qu'elles puissent être rapidement diffusées pour anticiper l'organisation des colloques.

### **3. Demandes d'adhésion**

Le CA examine les treize demandes d'admission qui lui ont été transmises et les accepte.

### **4. Questions diverses**

Il est évoqué les modalités d'une manifestation de soutien à Ibrahim Kabuglu dont le procès en Turquie est prévu ce 18 décembre. La question se pose de savoir si l'Association manifeste une intention en son nom ou si elle relaie d'autres pétitions déjà existantes. Et ce qu'elle inscrit sur le site. La discussion s'engage sur ces diverses possibilités. Il est rappelé la prise de position de l'AIDC. Le président du CS propose un texte qu'il avait préparé en ce sens. Le dernier paragraphe du texte, après quelques modifications, sera relayé sur le site de l'AFDC.

Au titre des manifestations scientifiques, la journée d'étude prévue le 9 décembre sur 14-18 n'a pas eu lieu et il conviendrait de la décaler peut-être à mars 2019. Le CA est informé du déroulement d'un colloque à Rennes les 15 et 16 mars 2018 sur « Les dix ans de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. » Le CA se demande si l'AFDC doit envisager l'organisation d'une manifestation au titre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la constitution de 1958. Il est rappelé que le président de l'Assemblée nationale a constitué sept groupes de travail dont les conclusions viennent d'être restituées. Ces travaux intéressent particulièrement l'AFDC dans la perspective de la révision constitutionnelle à venir bien qu'il soit toujours difficile d'organiser un colloque pendant le débat parlementaire

Enfin, Philippe Blachère demande si l'Association peut donner son label à un ouvrage qu'il dirige sur l'anniversaire de la constitution de 1958. Le Conseil d'administration accepte et considère, plus généralement qu'il serait intéressant de prévoir un label AFDC pour les ouvrages de commémoration (avec, pour l'anniversaire de la constitution, un logo spécial AFDC-60 ans)

La séance est levée à 16h45.